

INSCRIPTION AU CEFF INTUSTRIE POUR LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE INTÉGRÉE À L'APPRENTISSAGE DUAL

TOUS LES TERMES UTILISÉS DOIVENT ÊTRE COMPRIS DANS LEUR SENS ÉPICÈNE

1^{ER} EXAMEN

DÉLAI D'INSCRIPTION **28 FÉVRIER 2021**

DATE DE L'EXAMEN D'ADMISSION **10 MARS 2021**

2^E EXAMEN

DÉLAI D'INSCRIPTION **2 MAI 2021**

DATE DE L'EXAMEN D'ADMISSION **12 MAI 2021**

DÉBUT DES COURS **16 AOÛT 2021**

L'inscription au ceff INDUSTRIE requiert les éléments suivants :

- Formulaire d'inscription
- Copie du bulletin scolaire de 11^e Harnos pour les candidats remplissant les conditions d'admission sans examen
- Copie de la pièce d'identité ou du permis de séjour

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA MATUREITE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE INTEGREE A UN APPRENTISSAGE DUAL

TOUS LES TERMES UTILISES DOIVENT ETRE COMPRIS DANS LEUR SENS EPICENE

1. DONNEES PERSONNELLES

Coller ici
une photo récente

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA, localité, canton : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____ N° de mobile : _____

Adresse mail _____

Sexe : féminin masculin

Je souffre d'un handicap et souhaite obtenir une documentation des mesures d'aménagement (DYS ou autre)

NATIONALITE SUISSE

Lieu d'origine/canton : _____

ETRANGER

Nationalité : _____ Pays d'origine : _____

Permis de séjour : B C F N L
(Veuillez joindre une copie)

En Suisse depuis : _____ année(s) Langue maternelle (langue usuelle) : _____

1.1. REPRESENTANT LEGAL

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA, localité : _____

N° de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Sexe : féminin masculin

2. ECOLES FREQUENTEES

Ecole secondaire ou autre : _____ Nb d'années : _____ Lieu : _____

Niveau en 10/11^e année (Harmos) :

En français : A B C Autre _____

En mathématique : A B C Autre _____

En allemand : A B C Autre _____

Futur apprentissage de : _____ Chez : _____

3. OBJECTIF PROFESSIONNEL

a. FORMATION MATURITE INTEGREE MONOLINGUE 4 ANS

Admission **sans examen**

Admission **avec examen**

Sont admis en TASV monolingue sans examen, les élèves qui, à la fin du 1^{er} semestre de la 11^e année H, fréquentent une classe en section pré-gymnasiale (art. 35, Ordonnance de Direction sur la formation et l'orientation professionnelle).

b. FORMATION MATURITE INTEGREE MULTILINGUE 3 ANS

Admission **sans examen**

Admission **avec examen**

Sont admis en TASV multilingue sans examen, les élèves qui, à la fin du 1^{er} semestre de la 11^e année H, fréquentent une classe en section pré-gymnasiale **et** qui possèdent une moyenne supérieure ou égale à 4.5 en anglais.

4. EXPERIENCE PRELIMINAIRE

J'ai effectué des stages dans les professions suivantes :

MÉTIER	ENTREPRISE	LIEU	DURÉE

J'ai postulé pour les places d'apprentissage suivantes :

5. POURSUITE DES ETUDES (A BUT STATISTIQUE UNIQUEMENT)

Après l'obtention de la maturité professionnelle, le candidat souhaite poursuivre une formation :

Formation HES : _____

Autre : _____

6. SIGNATURES

Par ma signature, j'atteste de la véracité des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions d'admissions du règlement spécifique à la filière de formation CFC plein temps et dans le domaine INDUSTRIE (<http://www.ceff.ch/ceff-industrie/telechargements/>).

	Lieu et date	Signature
Candidat :	_____	_____
Représentant légal :	_____	_____

A retourner à :
ceff INDUSTRIE
Secrétariat
Baptiste-Savoie 26
2610 Saint-Imier

NOTICE RELATIVE À LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE ORIENTATION TECHNIQUE, ARCHITECTURE ET SCIENCES DE LA VIE – TASV (MPT)

TOUS LES TERMES UTILISES DOIVENT ETRE COMPRIS DANS LEUR SENS EPICENE

1. FILIERES MPT

1.1. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTÉGRÉE (MPT INTÉGRÉE)

Les candidats en formation préparent simultanément les parties « Pratique » et « Connaissances professionnelles » du CFC dans le métier de leur choix, ainsi que les matières spécifiques de la MPT, soit en :

- 3 ans : MPT intégrée multilingue en 3 ans (MPTM)
- 4 ans : MPT intégrée en 4 ans (MPT4)

Un raccourcissement de la durée d'apprentissage à 3 ans, CFC + MPT, est envisageable en fin de 1^{re} année en fonction des résultats obtenus.

1.2. FILIÈRE POST-CFC (MPT À PLEIN TEMPS)

Après la réussite de son CFC, le candidat désirant compléter sa formation peut suivre la MPT post CFC sur une année à plein temps.

2. BRANCHES ENSEIGNÉES

- Français
- Allemand
- Anglais
- Mathématiques fondamentales
- Mathématiques spécifiques
- Sciences naturelles (chimie + physique)
- Histoire et institutions politiques
- Economie et droit
- Branches interdisciplinaires

3. ADMISSION

3.1. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTÉGRÉE (MPT INTÉGRÉE)

Les élèves s'inscrivant à la filière MPT intégrée doivent faire valoir la confirmation d'entrée en apprentissage.

- Les élèves de section pré-gymnasiale de l'année 11H de l'école secondaire sont dispensés de l'examen d'admission MPT.
- L'admission sans examen en MTPM nécessite en plus de la condition ci-dessus un 4,5 de moyenne générale en anglais à la fin du premier semestre de 11H.
- Les autres élèves sont soumis à l'examen d'entrée.

3.2. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE POST-CFC (PLEIN TEMPS)

Les candidats s'inscrivant à la filière MPT post CFC doivent être en possession d'un CFC.

Les candidats suivants sont dispensés d'examen d'admission :

- En possession d'un CFC d'employé de commerce (profil E), avec une moyenne d'au moins 4.8 au 5^e semestre en tenant compte des branches d'allemand, de français, d'anglais et d'économie et société (compte double)
- En possession d'une attestation de cours CGE

Afin d'être pris en compte, les notes du 5^e semestre du CFC précédant et/ou l'attestation de suivi de cours CGE doivent avoir été obtenus maximum 3 ans avant la date d'inscription aux examens d'entrée au ceff. Dans le cas contraire, les candidats sont soumis, au même titre que les autres ne remplissant pas ces critères, aux examens d'entrée.

3.3. EXAMEN D'ADMISSION

L'examen correspond au plan d'étude de niveau « B » de l'année 11H de l'école secondaire du canton de Berne (fin 1^{er} semestre).

Branche	Pondération
Français	1
Allemand * (écrit et oral)	1
Anglais	1
Mathématiques	3

* Les MPT post CFC n'ont pas d'examen oral

3.4. RÉUSSITE DE L'EXAMEN

Pour les formations MPT4 intégrée et MPT post, l'examen d'admission est réussi si la moyenne de toutes les notes des examens s'élève au moins à 4.0.

Pour la formation en MPTM (multilingue) intégrée, la note de l'examen d'anglais doit être supérieure ou égale à 4.5 et la moyenne générale doit s'élever au moins à 4.2.

3.5. INDICATION DES VOIES DE RECOURS

La direction d'école notifie aux candidats leurs résultats d'examens en joignant un relevé de notes, qui indique les voies de recours.



4. DÉLAI D'INSCRIPTION

Au moins deux sessions d'examens d'entrée sont organisées par année. Les délais sont en outre publiés sur le site internet du ceff.

5. ADMISSION EXTRAORDINAIRE

5.1. CANDIDATS SUISSES DOMICILIÉS HORS CANTON

Les candidats domiciliés hors du canton doivent obtenir une autorisation de l'autorité compétente de leur canton avant l'admission définitive. Ceux qui remplissent les conditions d'admission à la maturité professionnelle sans examen dans leur canton de domicile sont admis sans examen.

5.2. CANDIDATS AYANT ACQUIS LEUR FORMATION A L'ÉTRANGER

Pour les candidats ayant acquis leur formation à l'étranger, il est nécessaire de demander l'approbation de l'inspecteur des écoles professionnelles compétent.

5.3. REGLEMENTATION CONCERNANT L'INTEGRATION TARDIVE DES ELEVES DANS LE CURSUS SCOLAIRE : DISPENSE DEUXIEME LANGUE NATIONALE

Les candidats qui résident en Suisse depuis moins de dix ans et qui n'ont pas suivi l'enseignement de l'allemand avant l'entrée en école secondaire peuvent être dispensés de l'examen d'admission d'allemand. Par contre, il ne sera pas dispensé des cours et de l'examen final de MPT

La demande de dispense doit être déposée lors de l'inscription aux examens d'admission, accompagnée des documents justificatifs adéquats.